

DU 5 AU 12 JUILLET 2019

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES SALARIÉES

JE VOTE Solidaires RATP

Au Conseil d'Administration, les intérêts des salariéEs RATP ne sont défendus que par les administrateurs/trices représentant le personnel. Pourtant, ces sujets sont essentiels ! Conditions de travail, lutte contre la précarité, rémunération, formation professionnelle, temps de travail, etc., c'est notre vie qui se joue !

Le Conseil d'Administration décide la politique générale de l'entreprise, la stratégie du groupe, les orientations financières, les achats et cessions, les marchés, le budget. Sur les 27 membres du Conseil d'Administration, **seulement 9 tirent leur légitimité d'une élection : celles et ceux qui représentent les salariéEs.** Tous les autres sont nommés sur décision du gouvernement.

Solidaires RATP pratiquera une rotation à mi-mandat des éluEs, au bout de 2,5 ans, afin d'éviter une dangereuse spécialisation vers le «métier» d'administrateur/trice.

Les éluEs Solidaires RATP participeront à divers comités du Conseil d'Administration, mais contrairement aux éluEs d'autres syndicats, nous refusons d'être les représentantEs de la RATP dans d'autres Conseils d'Administration.

ELECTIONS DU CA REPORTÉES DU 5 AU 12 JUILLET SOLIDAIRES FAIT RESPECTER LA LOI

La RATP est obligée de rejouer tout le processus électoral pour les élections du Conseil d'Administration (CA). En effet, **L'UNSA, la CFE-CGC et la RATP ont signé un accord illégal et hors la loi au sujet de celles-ci. La CGT, quant à elle, ne l'a ni dénoncé ni attaqué.** L'entreprise a voulu empêcher la présence de la liste SOLIDAIRES en l'attaquant au tribunal. Mauvaise pioche. Suite à l'audience et à la réaction du juge, la RATP anticipe le résultat du jugement en respectant scrupuleusement les demandes de SOLIDAIRES. Elle veut maintenant se désister de sa propre procédure. Malgré tout elle continue de vouloir exclure près de 300 électeurs/trices détachés à RATP Dev. Il est tout de même étonnant de noter que seul SOLIDAIRES RATP, un syndicat sans moyen, ait relevé toutes les irrégularités de cet accord relatif aux élections du Conseil d'Administration. **La crédibilité de ces syndicats partenaires sociaux est à nouveau entachée** soit par leur incompétence, soit par leur grande proximité avec la direction. **Sans hésitation, votons SOLIDAIRES RATP.**



Réintégration ? Désintégration ? Pour SOLIDAIRES RATP, le choix est clair. Au Conseil d'Administration comme ailleurs, nous défendons le service public de transport, exercé par une entreprise publique au fonctionnement unifié et dotée des moyens nécessaires. Nos revendications sont légitimes : il ne s'agit que de réclamer ce qui nous est volé depuis des années. Les représentantEs des salariéEs au Conseil d'Administration de la RATP doivent être porteurs de cette réalité, ne pas se laisser enfermer dans les discours fumeux.

LES SALARIÉES NE SONT PAS EN CONCURRENCE !

Dans toutes les entreprises, les patrons expliquent qu'il faut être plus "concurrentiels". Ils veulent ainsi que nous acceptions d'être moins payés, d'avoir des horaires plus flexibles, une charge de travail accrue. **A la RATP, ils veulent culpabiliser les agentEs car d'autres n'ont pas le Statut.** Mais aux salariéEs des entreprises privées, ils opposent les droits encore plus restreints du secteur routier ; à ces derniers, ils expliquent qu'en Pologne la main d'œuvre est moins chère... **N'entrons pas dans cette logique qui n'a qu'un but : diminuer nos droits !** Les patrons nous parlent de concurrence mais eux sont très unis. **DirigeantEs de la RATP et des entreprises privées de transport ferroviaire, patrons du transport routier de voyageurs, tous se retrouvent dans l'UTP, l'organisation sectorielle du MEDEF.**

L'unité des travailleurs/ses est indispensable : nous revendiquons le même Statut pour tous les travailleurs/ses de la RATP et donc les mêmes droits ; le socle de celui-ci doit être constitué des règles sociales applicables dans l'entreprise historique, obtenues au fil des ans par les luttes sociales.

JE VOTE POUR UN SYNDICALISME SOLIDAIRES

Du 5 au 12 juillet 2019, la participation aux élections du Conseil d'Administration permet à chacunE d'exprimer son soutien à tel ou tel type de syndicalisme. **En votant pour la liste SOLIDAIRES, nous renforçons un syndicalisme de luttes, de transformation sociale et indépendant des partis politiques.** Au sein de SOLIDAIRES RATP, ce sont les adhérentEs qui décident. Nous agissons de même vis-à-vis de l'ensemble des salariéEs : consultation sur des propositions de roulements par exemple, assemblées générales qui permettent à toutEs de s'exprimer et de décider durant les grèves.



La démocratie passe aussi par le partage des informations : les éluEs SOLIDAIRES feront des comptes-rendus de leur mandat. Au Conseil d'Administration aussi, et pas seulement à quelques semaines des élections...

SOLIDAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU 05
AU 12
JUILLET
2019**

- ➔ le maintien d'une entreprise intégrée et son développement ;
- ➔ une réglementation, une convention collective et un statut qui empêche les patrons de faire jouer la concurrence entre les salariés ;
- ➔ un projet de progrès social et le refus de négocier les régressions sociales ;
- ➔ la réouverture immédiate de négociations salariales digne de ce nom ;
- ➔ le refus de la vente à la découpe et du démantèlement de l'entreprise ;
- ➔ les mêmes droits pour l'ensemble des agentEs, contractuels ou cadre permanent !



JE VOTE



Solidaires

RATP

